Document generated on 06/05/2025 12:26 p.m.

Études d'histoire religieuse

Le quotidien *Le Devoir* et l'aggiornamento conciliaire (1960-1970)

Jean-Pierre Proulx

Volume 63, 1997

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1007529ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1007529ar

See table of contents

Publisher(s)

Société canadienne d'histoire de l'Église catholique

ISSN

1193-199X (print)
1920-6267 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Proulx, J.-P. (1997). Le quotidien *Le Devoir* et l'aggiornamento conciliaire (1960-1970). *Études d'histoire religieuse*, *63*, 45–57. https://doi.org/10.7202/1007529ar

Article abstract

The council Vatican II is in preparation at the moment where the daily *Le Devoir*, which still considers itself as a "catholic inspired" newspaper, claims a greater liberty of expression in religious matters. Claude Ryan arrives in 1962 when the Council is beginning. Ryan is, during four years, the reporter and the inevitable commentator of Vatican II. The director of *Le* Devoir becomes a convinced promoter of the *Aggiornamento* of the Church. After the Council, Claude Ryan takes the measure of the crisis that occurs in Québec and elsewhere, crisis caused by the secularisation which seems to prevail over the movement of *aggiornamento.*

Tous droits réservés © Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, 1997

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

SCHEC, Études d'histoire religieuse, 63 (1997), 45-57

Le quotidien *Le Devoir* et l'aggiornamento conciliaire (1960-1970)

Jean-Pierre Proulx[1]
Université de Montréal

RÉSUMÉ: Le Concile Vatican II se prépare au moment où le quotidien *Le Devoir*, qui se considère toujours comme journal « d'inspiration catholique », revendique une plus grande liberté d'expression en matière religieuse. L'arrivée de Claude Ryan en 1962 coïncide avec l'ouverture du Concile. Il s'en fait pendant quatre ans, d'abord le reporter, puis le commentateur incontournable. Le directeur du Devoir devient un promoteur de l'*aggiornamento*. Après le Concile, Claude Ryan prend la mesure de la crise qu'entraîne au Québec et ailleurs le mouvement de sécularisation qui semble l'emporter aur celui de l'*aggiornamento*.

ABSTRACT: The council Vatican II is in preparation at the moment where the daily *Le Devoir*, which still considers itself as a « catholic inspired » newspaper, claims a greater liberty of expression in religious matters. Claude Ryan arrives in 1962 when the Council is beginning. Ryan is, during four years, the reporter and the inevitable commentator of Vatican II. The director of *Le Devoir* becomes a convinced promoter of the *Aggiornamento* of the Church. After the Council, Claude Ryan takes the measure of the crisis that occurs in Québec and elsewhere, crisis caused by the secularisation which seems to prevail over the movement of *aggiornamento*.

Le présent article retrace l'action du quotidien montréalais *Le Devoir* pendant la période conciliaire et post conciliaire, soit pendant la décennie 1960-1970. Il rend compte en particulier des positions éditoriales du journal sur Vatican II et de Claude Ryan, son directeur d'alors. Celui-ci constitue, à cette époque, une figure dominante du monde journalistique, sinon de la société civile. Plus précisément, il montre comment ce journaliste a été un

[1] Jean-Pierre Proulx est théologien de formation. Il a fait ses études doctorales sur l'information religieuse au Québec à l'Université de Montréal. Il a été successivement reporter sur les questions religieuses et éducatives au quotidien *Le Devoir* entre 1968 et 1974 puis de nouveau entre 1980 et 1991 après un détour dans la fonction publique. Depuis 1991, il est professeur agrégé à la faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal. Ses recherches actuelles portent principalement sur la démocratie scolaire, la confessionnalité et l'opinion publique en éducation.

acteur social très engagé dans la promotion de l'*aggiornamento*[2] de l'Église au Québec et qu'il a été à la fois acteur et interprète de la crise qui éclate peu après le Concile[3].

L'étude se fonde principalement sur l'examen systématique des éditoriaux écrits sur le concile et l'après-concile par Gérard Filion (jusqu'en 1962) et Claude Ryan (de 1962 à 1970). En tout, ces éditoriaux forment un corpus de près de 60 articles. Ils commentent tant les activités conciliaires proprement dites que les problèmes religieux qui agitent alors la société québécoise. L'étude s'appuie encore sur l'examen du fonds Gérard-Filion pour la période préconciliaire où quelques pièces importantes permettent de mieux situer le contexte religieux dans lequel évolue alors *Le Devoir*. Cependant, l'article traite peu des articles d'information ou des reportages sur la vie religieuse qui se déroule durant la même période. Il s'inscrit par ailleurs dans la continuité d'une étude plus générale sur la religion au *Devoir* entre 1960 et 1990 et, plus directement encore, sur une analyse plus spécifique du rôle du ce journal dans le processus de sécularisation du Québec durant la période qui fait l'objet du présent article[4].

Sur un plan plus théorique, un concept en particulier est au cœur de cette étude: celui d'action sociale. Il s'agit, bien sûr, de «l'action humaine dans les différents milieux sociaux», mais elle implique surtout une relation entre les personnes ou les groupes sociaux[5]. Appliquée à un journal, l'action sociale suppose donc aussi cette interaction, au premier chef avec des lecteurs, mais aussi avec d'autres éléments de la société. Aussi, convient-il d'abord de rappeler la conception que le journal se fait de lui-même à cet égard.

Le premier fait marquant est précisément que *Le Devoir* des années 1960-1970 se définit toujours comme un acteur social fort et non pas comme

---

[2] Ce mot italien a été utilisé par Jean XXIII durant la période préconciliaire pour décrire l'un des buts du concile. On l'a traduit par «rajeunissement» ou «mise à jour»; voir: René LAURENTIN, *Bilan du Concile*, Paris, Seuil, 1966, p. 11. Le mot est maintenant entré dans la langue française. Le *Petit Robert* (éd. 1996) en donne la définition suivante: «Adaptation de la tradition de l'Église à la réalité contemporaine».

[3] Jean HAMELIN, *Histoire du catholicisme québécois***. Le XX^e siècle*, t. 2: *De 1940 à nous jours*, Montréal, Boréal Express, 1984, pp. 268-349.

[4] «Fais ce que crois. La religion après 1960. Le déclin», dans Robert LAHAISE (sous la direction de), *Le Devoir, reflet au 20e siècle*, Ville LaSalle, HMH, Hurtubise, 1994. pp 405-425; «*Le Devoir* et la sécularisation du Québec (1960-1970)», dans Robert COMEAU et Luc DESROCHERS (dir.), *Le Devoir. Un journal indépendant (1910-1995)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1996, pp. 149-166. La mise en contexte du présent article reprend des éléments de ces deux articles.

[5] Guy ROCHER, *Introduction à la sociologie générale*, t. 1, Montréal HMH, 1969, (2^e édition), p. 11.

un simple diffuseur d'informations. À la fin des années 1950, il se définit encore comme «un journal de combat» qui épouse, dans plusieurs domaines, des causes précises. Gérard Filion a, dans la décennie 1950-1960, mené des batailles célèbres contre la corruption municipale à Montréal. Il a mené une lutte sans merci au gouvernement de l'Union nationale de Maurice Duplessis. Le «scandale du Gaz naturel» en demeure l'épisode le plus connu[6]. Sur le plan religieux, *Le Devoir* de Filion s'était défini, en 1947, comme le collaborateur des causes de l'Église: «[...] il est également notoire, écrivait-il, que, chaque fois que l'autorité religieuse a eu besoin du *Devoir* pour une cause religieuse, morale, sociale ou charitable, celui-ci n'a jamais manqué de lui fournir une aide aussi efficace que désintéressée[7]».

En janvier 1960, *Le Devoir* a cinquante ans. Gérard Filion ne conteste pas son héritage, mais il sent un vif besoin de redéfinir son statut de journal catholique. Une partie du lectorat maugrée en effet à propos de la place que journal accorde en information et en commentaires aux idées nouvelles, en particulier celles qui visent la sécularisation des institutions du Québec. C'est principalement le cas des institutions sociales et éducatives encore largement confessionnelles.

Le Devoir n'appartient pas, comme *L'Action catholique* de Québec, à l'autorité religieuse, mais il se déclare ouvertement «d'inspiration catholique» et s'affiche comme tel. Le journal accepte, en matière de dogme et de morale, une «soumission joyeuse» à l'Église, comme écrivait son fondateur Henri Bourassa, en 1910. Gérard Filion pratique à cet égard la doctrine traditionnelle de la séparation du spirituel et du temporel, du sacré et du profane[8]. Le problème de cette doctrine, c'est précisément celui de la frontière. En 1960, il se pose avec plus d'acuité que jamais car le territoire du spirituel a commencé à se rétrécir. Profitant du 50e anniversaire du journal, Gérard Filion revendique alors, au nom de la liberté intellectuelle, le droit à la libre discussion des questions religieuses.

> [...]en dehors des vérités transcendantes, le champ livré à l'investigation de l'esprit humain, à la controverse et même à la polémique est illimité. C'est une loi de l'esprit humain que la vérité se dégage difficilement de la gangue qui l'emprisonne;

---

6 Gérard FILION, *Fais ce que peux: en guise de mémoires*, Montréal. Boréal, 1989. Sur *Le Devoir* comme journal de combat, voir aussi: R. COMEAU et L. DESROCHERS, *Le Devoir. Un journal indépendant...* pp. 73-129.

7 «Positions VII. Comme journal catholique», *Le Devoir*, 24 avril 1947, p. 1

8 En prenant la direction du *Devoir* en 1947, Filion écrit (ibid.): «Cette collaboration de trente-sept ans entre la direction du *Devoir* et l'autorité diocésaine, cette soumission complète à l'Église dans les matières de dogme, de morale et de doctrine sociale, mais cette indépendance sur les questions dites profanes, nous entendons la continuer avec le même profond attachement à l'Église, le même respect envers l'autorité religieuse que nos prédécesseurs».

elle se libère progressivement sous l'action de ce broyeur impitoyable qu'est la discussion [...]. La discussion est une loi du progrès à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Église. Le refus de nous y conformer finit par nous enfermer dans une espèce de ghetto intellectuel[9].

Il y a donc indiscutablement un changement de cap dans la manière pour ce journal de se situer comme acteur social en matière religieuse: de collaborateur ou d'auxiliaire soumis de l'Église dont il épouse souvent les causes, *Le Devoir* aspire maintenant à discuter publiquement et librement la vie, bref à devenir un acteur de l'Église. Le changement est d'ailleurs suffisamment perceptible pour qu'il inquiète un membre plus frileux de l'épiscopat québécois. De septembre 1961 à janvier 1962, le journal fait en effet l'objet d'une enquête «doctrinale» secrète de la part de deux dominicains français. L'évêque mandataire est malheureusement resté anonyme[10]. Le journal passe l'épreuve avec succès. Le problème est ailleurs: «Ce journal ne nous paraît pas suffisamment "pensé"[sic]», concluent les deux enquêteurs.

Claude Ryan arrive au *Devoir* au printemps de 1962, d'abord comme éditorialiste. Dans son tout premier éditorial, le 5 juin 1962, Ryan expose sa conception personnelle de son rôle de journaliste: «Mon nouvel engagement viendra prolonger plutôt qu'interrompre, le travail que j'ai accompli avec amour pendant vingt ans, au sein des mouvements d'Action catholique et d'éducation populaire[11]». Le journal constitue donc pour lui un lieu d'action, qui se situe explicitement dans le sillage de son action chrétienne. Deux ans plus tard, en prenant la direction du quotidien, Ryan exprime son intention de demeurer fidèle aux intentions du fondateur Henri Bourassa qui «a voulu faire du *Devoir* un organe indépendant, consacré à la diffusion des principes chrétiens et à la défense des Canadiens français». Mais il apporte ici une précision importante: «Ces objectifs demeurent. Nous devons les poursuivre en respectant l'instrument que nous avons choisi. Il faut d'abord faire un journal propre, compétent, vivant, informé, sérieux». De plus, il faut le faire dorénavant «en tenant compte de la diversité des points de vue sur les façons de servir les valeurs chrétiennes»[12]. Le journal ne cherche plus à faire triompher des causes, mais à informer, d'abord, et convaincre en débattant des idées[13].

---

9 «M. Filion: "C'est la loi de l'amitié qui explique l'étonnante durée du Devoir"», 1er février 1960, p. 7. Discours prononcé aux célébrations du 50e anniversaire du journal.

10 Centre de recherche Lionel-Groulx, Fonds André-Laurendeau, *Pères Allègre et Couesnongle à son Excellence, 12 juillet 1962.*

11 «Premier contact», *Le Devoir*, 5 juin 1962.

12 «Par delà le mandat: un esprit», *Le Devoir*, 4 mai 1964.

Près de dix ans plus tard, au terme justement de notre période d'étude, Claude Ryan revient sur le rôle du journal. Il note surtout la transformation qui s'est opérée à cet égard depuis son arrivée:

> *Le Devoir* d'aujourd'hui est peut-être davantage porté à se concevoir et à se définir comme journal, avec tout que ce titre comporte d'exigences professionnelles plutôt que comme instrument au service d'une cause. Comme journal, *Le Devoir* se veut un témoin honnête, impartial, articulé, libre et responsable, de la vie qui se fait au jour le jour dans notre milieu et dans le monde.

Et à l'égard de son rôle sur le plan religieux, le journal, écrit Ryan, continue «pour l'instant de considérer les valeurs religieuses comme l'un des éléments les plus précieux de notre héritage. Nous leur accordons, en information et en commentaire, une place de choix qui ne comporte d'injustice pour aucun autre secteur[14]». Mais en même temps, *Le Devoir* n'est pas neutre:

> Si *Le Devoir* a tenu à garder son indépendance, ce ne fut jamais pour éviter de s'engager, mais pour pouvoir s'engager plus librement. Encore aujourd'hui, on peut discuter, voire refuser la manière dont *Le Devoir* prend parti [...]: on ne saurait lui reprocher [...] de ne pas prendre position. Son indépendance, *Le Devoir* la doit sans doute à des structures juridiques ingénieuses [...]. Mais il la doit en premier lieu à l'esprit que lui inculqua Bourassa.

Bref, si le journal de Claude Ryan a délaissé les causes, il n'a pas cessé de s'engager. Nous verrons comment cela s'est traduit à l'égard du concile Vatican II.

I. L'avant concile

Le Devoir d'avant 1962 s'est apparemment fort peu soucié du Concile. Le premier éditorial que son directeur Gérard Filion a consacré à cet événement a précisément paru à la veille de l'ouverture de Vatican II. Le rapport précité des deux enquêteurs dominicains français révèle la perception que se font la même année deux étrangers sur la place que le journal a faite au concile pendant la période préparatoire au concile annoncé depuis 1959:

> Pour ce qui regarde l'Église dans le monde, les auteurs donnent de ses manifestations des relations très brèves. C'est ainsi qu'on a parlé du Concile à plusieurs reprises, mais on s'est contenté de reproduire quelques déclarations du cardinal Léger revenant de Rome. On peut dire que durant ces mois rien n'a été fait pour tenir vraiment au courant des travaux du Concile ses lecteurs. Une chronique du 30 octobre, p. 4, a fait écho d'une réunion des laïcs à l'occasion de la préparation du

---

[13] Ghislaine Guérard et Gilbert Émond, «Les premiers éditoriaux des directeurs du *Devoir*, 1910-1990. Portrait de sept générations d'engagement social et politique», dans R. Comeau et L. Décrochers, *Le Devoir. Un journal indépendant...*, . p.35.

[14] «1910-1970. *Le Devoir* d'hier et d'aujourd'hui», dans *Le Devoir,* 10 janvier 1970.

Concile. Le journal s'est contenté de relater le fait, sans souligner l'intérêt que peut représenter la promotion du laïcat dans l'Église (ce que n'aurait pas manqué de faire 'Le Monde'). (p. 8)

À vrai dire, Gérard Filion demeure mal à l'aise dans le traitement des questions religieuses et particulièrement à en ce qui a trait au concile. «C'est un sujet qu'on ose à peine aborder[15]», écrit-il à la veille de l'ouverture de la première session. Le directeur avoue son incompétence. Il «se sent, dit-il, complètement démuni devant un tel sujet». Néanmoins, il insiste sur le caractère pastoral de l'événement et sur son objectif d'*aggiornamento,* s'appuyant à cet égard sur les propos récents de la Conférence des évêques du Canada. Gérard Filion s'emploie à montrer que ce renouveau est déjà amorcé en évoquant une série de mesures toutes relatives à la discipline ecclésiastique: jeûne eucharistique, messe du soir, costume ecclésiastique. «Ce sont là des éléments fort secondaires, convient-il, mais qui d'une certaine façon donnent à l'Église un air vieux jeu». Mais sur les éléments principaux, il n'a rien à dire et ne dit du reste rien.

Il insiste encore, en s'appuyant de nouveau sur les évêques canadiens, sur le fait que le concile «doit intéresser tous les catholiques». À cet égard, il souligne «d'un double trait» les réunions de consultation publique des laïques que plusieurs évêques ont convoquées dans leurs diocèses. Le but, prévient-il, n'est pas de les faire se prononcer sur des questions de dogme (les laïcs sont des profanes en la matière) «mais plutôt de leur faire dire ce qu'ils pensent de ce qu'on pourrait appeler le comportement humain de l'Église, c'est-à-dire son attitude vis-à-vis du monde moderne et de la façon dont elle devrait l'aborder». Bref, dans cette phrase tarabiscotée, Gérard Filion essaie de dégager maladroitement l'orientation pastorale du concile.

Mais les choses vont, dans les semaines qui suivent, changer très rapidement et radicalement. En juin 1962, en effet, Claude Ryan arrive au *Devoir* à titre d'éditorialiste et la question religieuse l'intéresse au plus haut point. Et pour cause: depuis 17 ans, il est secrétaire général de l'Action catholique canadienne, l'organisme mandaté par l'épiscopat pour assurer la coordination de l'ensemble des mouvements d'action catholique. En outre, Claude Ryan est vu comme «un des laïcs les plus près du cardinal Léger»[16]. C'est du reste à lui que le cardinal a confié l'organisation de la consultation des laïcs sur le concile à l'automne 1961. À la différence du Gérard Filion, le directeur du journal, qui, on l'a vu, ne se sent pas à l'aise dans les questions religieuses, Ryan est ici dans son élément. Il a une culture religieuse étendue qu'il a d'ailleurs approfondie par deux années d'étude en histoire de l'Église à la Grégorienne au début des années 1950[17].

---

[15] «Le concile», *Le Devoir,* 28 avril 1962.

[16] Aurélien LECLERC, *Claude Ryan, l'homme du devoir,* Montréal, Quinze, 1978, p. 78.

Moins de trois semaines plus tard, Ryan publie, avant l'ouverture de la première session, un très long article sur «les signes de renouveau dans l'Église du Québec»[18]. Prenant acte des remises en question dont l'Église fait l'objet, le nouveau journaliste ne se scandalise nullement. «Elles font partie d'un climat où existe et se refait sans cesse, à la faveur d'une plus grande liberté d'expression, une opinion publique vivante, mobile, disponible, exigeante». Il ne s'agit pas pour autant, dit-il, de sombrer dans le masochisme. Aussi s'emploie-t-il à témoigner des signes de renouveau qu'il a observés dans l'Église du Québec. Sa longue analyse prend acte de la place grandissante du laïcat, du renouveau liturgique amorcée dans certaines paroisses, du ressourcement de la catéchèse, de l'examen critique de la vie religieuse par le biais d'enquête sociologique auxquelles se livrent paroisses, diocèses et communautés religieuses, à la redécouverte du mariage chrétien, au développement de l'œcuménisme, à la recherche d'un nouvel équilibre entre l'Église et la société.

Ryan termine son analyse par un regard sur l'envers de la médaille. Il note en particulier «la désaffection et, dans plusieurs cas, l'abandon de la religion, chez un pourcentage encore indéterminé, mais quand même significatif des hommes et de femmes de la jeune génération». Ces deux thèmes du renouveau et de la désaffection vont meubler consécutivement les pages éditoriales du journal pendant toute cette décennie.

II. Le Concile

Pour l'instant, c'est le Concile qui retient surtout l'attention du *Devoir* et surtout de son futur directeur. Ryan s'envole pour Rome d'où, à compter du 12 octobre 1962 jusqu'au 9 février 1963, il rendra compte des travaux de la première session conciliaire: en tout, il enverra 26 articles.

Ryan se range du côté des progressistes modérés. «L'Église, écrit-il à la veille de quitter Montréal, n'est pas mûre à l'heure actuelle pour des décisions radicales que certaines souhaiteraient, et il est peut-être dans sa nature qu'il en soit ainsi. Mais l'esprit d'*aggiornamento,* c'est à dire d'adaptation, demandé et défini par le Pape lui-même ne pourra pas être absent du Concile[19]». Mais à l'ouverture de la 4e session, en septembre 1965, Ryan a fait clairement le saut du côté des progressistes. C'est le débat sur la liberté religieuse qui l'a amené à se repositionner. Le Concile

[17] *Ibid.*, p. 53.

[18] *Le Devoir,* 23 juin 1962.

a opté pour une conception de la liberté axée sur les droits de l'homme plutôt que sur les droits de la vérité. «Le vote enregistré hier à Rome marque un gain décisif pour le courant dit libéral. Cette nouvelle, conclut-il, nous réjouit[20]».

Au printemps 1963, Claude Ryan est de retour à Montréal. Tout en demeurant éditorialiste, il organise une page religieuse pour donner écho aux travaux du Concile, mais aussi aux autres informations «qui lui parviendront de sources religieuses et de milieux spirituels autres que le catholicisme». Cette page sera ouverte au dialogue «entre adultes chrétiens» et aux «expressions intellectuelles de la vie religieuse»[21]. Pendant les sessions conciliaires, le dominicain et expert conciliaire (*peritus*) Jean-Marie Tillard alimentera la chronique par des reportages et des analyses provenant directement de Rome. De septembre 1964 à décembre 1965, jusqu'à la fin donc, il rendra compte presque journellement des activités des 3e et 4e sessions du concile et donc de tous les grands thèmes qui auront fait l'objet de ses travaux: l'Église, la liberté religieuse, le laïcat et l'évangélisation, la vie missionnaire, l'Église dans le monde d'aujourd'hui, etc.

Nommé directeur en mai 1964, Claude Ryan, ne manque pas, de son côté, de souligner en éditorial les grandes étapes que marquent le début et la fin de chaque session. Ses articles sont généralement de type analytique plutôt que des prises de position. Contrairement à Filion, Ryan parle de toutes ces questions avec la plus grande liberté et surtout avec la présomption que celles-ci, qui le concernent et l'intéressent comme laïc chrétien, rejoignent tout autant les préoccupations des lecteurs du *Devoir*. Bref, tout se passe, dans cette première moitié des années 1960, dans un Québec qui paraît toujours chrétien et qui est simplement en train de se renouveler.

Un exemple typique et significatif est sans contredit son éditorial sur la réforme liturgique de mars 1965, événement historique dans la vie de

---

[19] «Que faut-il attendre du Concile?», *Le Devoir*, 5 octobre 1962. En réalité, Ryan ne valorise pas la polarisation des attitudes, mais plutôt «la richesse polyvalente de notre héritage spirituel» qu'il fait remonter aux origines même de l'Église au moment où s'est posé le problème du choc entre le judaïsme chrétien qui représentait la tradition et l'ouverture au paganisme. «Ce n'est pas dans l'extinction artificielle des points de vue divergents, mais dans leur loyale confrontation, que réside la vertu d'un concile. La charité de l'Esprit aide ensuite à faire les choix les plus conformes aux besoins spirituels des hommes de chaque époque». «L'Église à l'heure des choix difficiles», *Le Devoir*, 16 juillet 1962. C'est d'ailleurs à partir de ce critère qu'il porte un premier jugement à l'issue de la première session: «Le concile a rendu possible un affrontement viril et libre des grands courants d'opinion qui existent aujourd'hui dans l'Église». «La première session de Vatican II: essai de bilan», *Le Devoir*, 10 décembre 1962.

[20] «Vatican II: l'enjeu de la dernière session», *Le Devoir*, 22 septembre 1963.

[21] «La page religieuse du Devoir», *Le Devoir*, 28 septembre 1963.

l'Église puisque le peuple prie en latin depuis l'Antiquité. Parlant avec une autorité qu'il ne sollicite pas, mais qu'il prend le plus naturellement du monde, le directeur du *Devoir* trace au clergé comme au peuple la ligne à suivre: «dignité, une perfection de langage et de geste», pour les premiers; progression dans la participation pour le second; renouveau dans la prédication pour le clergé, réforme de la pédagogie de l'enseignement religieux pour le peuple; participation, enfin, plus grande des laïcs. Mais cette percée de la réforme liturgique dans la vie de l'Église, conclut-il,

> devra être complétée demain par une autre percée invitant clercs et laïcs à jeter un regard neuf sur le monde dans lequel ils vivent. Quand ces deux percées auront été faites, les chrétiens verront le monde d'un œil nouveau. Le monde percevra l'Église avec un regard différent. L'ère baroque aura pris fin. Un nouvel âge va commencer pour l'Église[22].

À la clôture du Concile, en décembre 1965, Ryan signe deux longs éditoriaux sur l'œuvre de Vatican II. Le premier porte sur la réforme intérieure de l'Église, l'*aggiornamento.* À cet égard, il salue comme deux œuvres majeures la réforme liturgique et la redéfinition des rapports d'autorité dans l'Église. Les chrétiens comprendront maintenant «qu'il n'est pas nécessaire de changer de visage et de style, de s'abstraire en quelque sorte du monde, pour participer à la vie de l'Église[23]». Voilà bien, soit dit en passant, la conception que Claude Ryan se faisait de son rôle de chrétien à la direction du *Devoir,* conception qui lui vient, à l'évidence, de son long passage à l'Action catholique.

Dans un second éditorial, Ryan s'attache à l'œuvre du Concile à l'égard des «autres», et particulièrement sur le plan des «rapports avec l'homme tout court», sur des questions comme la liberté religieuse, la morale sexuelle, la justice sociale, la paix internationale. À cet égard, le journaliste manifeste une certaine déception. Le concile n'a pas émis sur certaines de ses questions «des vues vraiment originales». Néanmoins, c'est la manière de parler qui l'a frappé: «Les pères du concile ont parlé aux hommes d'aujourd'hui de paix, de responsabilité, de liberté, de justice, comme des frères qui s'adressent à des frères». Ils n'ont pas voulu camoufler leur message, mais ils n'ont pas pris pour le transmettre le ton de l'autorité suffisante. Bref, «de cette expérience conciliaire, il semble devoir se dégager, pour l'Église, une nouvelle manière de parler à l'homme d'aujourd'hui». Par là même, Vatican II aura appris au catholique d'aujourd'hui à être «davantage homme de dialogue[...]. Il sera levain dans la pâte plutôt que le juge[24]».

---

[22] «La fin de l'âge baroque», *Le Devoir,* 6 mars 1965.

[23] «L'œuvre de Vatican II -1. La réforme intérieure de l'Église», *Le Devoir,* 8 décembre 1965.

III. L'après Concile

Après ces heures exaltantes du Concile, viennent les jours sombres. Au Québec, la crise religieuse éclate rapidement au grand jour. Qui plus est, elle éclate sur le terrain institutionnel privilégié de Claude Ryan: l'Action catholique! Elle met en cause les rapports entre l'épiscopat et les dirigeants du mouvement (parmi lesquels se trouvait un permanent de l'Action catholique canadienne, Jean-Claude Leclerc, qui passera au *Devoir* l'année suivante). Inspirés précisément par le Concile sur l'apostolat laïc (et plus prosaïquement par des considérations financières), les évêques ont brutalement restructuré les secrétariats nationaux d'action catholique au profit des diocèses. Ses dirigeants ont dénoncé l'épiscopat dans *Le Devoir*! Ryan invite les évêques à ne pas chercher à briser la rébellion, mais plutôt à dialoguer. Quant à la publicité dont l'affaire est désormais entourée, Ryan l'approuve. Les nouveaux rapports de l'Église au monde l'exigent l'intervention publique des dirigeants de l'Action catholique lui apparaît «comme un signe de virilité». Au total, conclut-il, «c'est une nouvelle dimension du mystère ecclésial qui prend péniblement forme dans l'Église canadienne[25]».

Depuis quelque temps, désemparés par la sécularisation des institutions où ils œuvrent, surtout le monde des affaires sociales et de l'éducation, des religieux et des religieuses quittent leur communauté: ils se rendent compte que le sens de leur existence tient plus à leurs fonctions professionnelles qu'à leur état religieux. Le clergé diocésain perd rapidement plusieurs de ses membres. La crise s'étale au grand jour[26]. Par ailleurs, la réforme liturgique, en passant du latin au français, provoque un choc culturel: elle fait prendre conscience que les catholiques n'avaient pas de mots pour dire leur foi de façon renouvelée[27]. À la fin de 1967, le cardinal Léger remet sa démission, s'avouant lui-même dépassé par les événements[28].

---

[24] «L'œuvre de Vatican II- 2. Le dialogue avec les autres», *Le Devoir*, 9 décembre 1965

[25] «La crise de l'Action catholique», *Le Devoir*, 25 octobre 1965. Le directeur est revenu à deux reprises sur le sujet: «La crise de l'Action catholique 1- L'exercice de l'autorité au lendemain du concile» ; «2-La question de fond», 3 et 4 novembre 1966. Il qualifie les décisions de l'épiscopat de «prématurées et injustes» qui ont une «résonance de préconcile». En réalité, l'épiscopat décapitait littéralement l'Action catholique canadienne au profit des diocèses. Elle ne s'en remettra d'ailleurs pas.

[26] Claude RYAN, «Célibat ecclésiastique et sacerdoce chrétien dans le monde de demain», *Le Devoir*, 7 juillet 1967; «Quand les prêtres quittent l'Église», 11 novembre 1967; «Où vont les religieuses?», 4 mars 1968; «Problème des vocations ou problème du clergé», 30 avril 1968. La chute des ordinations sacerdotales a commencé en 1957 alors que la laïcisation des prêtres séculiers et religieux paraît commencer en 1965. Voir J. Hamelin, «Histoire du catholicisme québécois...», pp. 312-313.

[27] «Paul VI et le service de la foi», *Le Devoir*, 30 septembre 1967.

[28] «Bilan d'un épiscopal fructueux. Les 17 années du cardinal Léger à Montréal», *Le Devoir*, 13 décembre 1967.

Mais l'événement capital qui devait bouleverser cette deuxième moitié des années 1960, est sans contredit la publication, à l'été 1968, de l'encyclique *Humanae Vitae* sur la régulation des naissances. Cette fois, tous les catholiques se trouvent directement concernés. Claude Ryan y consacre deux éditoriaux. Dans le premier, il regrette la manière:

> Aucune question n'eût justifié, autant que celle-là une décision de type collégial et une approche collant d'aussi près que possible à la réalité intime de la vie d'aujourd'hui; nous nous trouvons, au contraire en face d'une décision très personnelle [de Paul VI], d'une conclusion qui semble assez éloignée des expériences et des préoccupations de milliers de fidèles et de pasteurs qui comptent parmi les membres les plus loyaux de la communauté chrétienne.

Au surplus, ajoute Ryan, «rien n'indique que [la position du pape] puisse être sérieusement appliquée dans la vie concrète de tous les jours». Mais, conclut-il, le dernier mot n'a pas été dit. Le lendemain, il écrit que le si «le pape est le témoin par excellence de la foi, il n'en est pas le propriétaire. Celle-ci est partagée par tous les membres de l'Église». C'est là la vieille doctrine du *sensus fidelium* ou du principe de la «réception». Aussi recommande-t-il aux évêques de «se mettre à l'écoute des réactions du peuple chrétien, afin d'établir entre celles-ci et le magistère le lien qui s'impose» et souhaite la poursuite du débat. Surtout, conclut-il, «la docilité attendue [de l'adulte] ne saurait s'exercer au mépris de sa conscience». Il ajoute:

> C'est dans la douleur d'affrontements qui promettent d'être difficiles que les catholiques paraissent devoir surmonter, après bien des peines, les contradictions qu'a fait naître dans leurs esprits l'encyclique «Humanae Vitae». Cette perspective scandalisera les faibles. Mais la vraie foi sortira de cette épreuve purifiée et renforcée.[29]

La crise de 1966, somme toute circonstanciée, autour de l'Action catholique n'avait été que le révélateur de celle qui traversait toute l'Église du Québec. En 1968, les évêques du Canada mettent sur pied la Commission d'étude sur les laïcs et l'Église dont ils confient la présidence à Fernand Dumont, sociologue à l'Université Laval. *Le Devoir* est associé de près à ses travaux puisque la vice-présidence de la commission est confiée à Claude Ryan lui-même. Cette commission, à la manière des commissions royales, sillonne le Québec pour entendre les chrétiens à la base. Elle reçoit quelque 800 mémoires! *Le Devoir* accompagne la commission partout et rend compte de ses travaux.

---

[29] «L'encyclique, la foi, la discipline et l'opinion dans l'Église», *Le Devoir*, 31 juillet 1968.

Conclusion

Paradoxalement, le premier fruit du concile a été la transformation du *Devoir* lui-même. Sous l'impulsion de Claude Ryan, le journal s'est, à compter de 1963, donné une solide politique concernant les affaires religieuses, tant au plan de l'information, du commentaire analytique et de l'éditorial, que de l'espace accordé aux débats publics sur ces mêmes questions. Les années 1962 à 1970, nous l'avons dit ailleurs, marquent certainement, en cette matière, l'âge d'or du journal[30].

Le Devoir, avons-nous dit en introduction, se présente comme un acteur social. Il est clair cependant que le Concile jusqu'à son ouverture, n'a pas été son combat: Gérard Filion s'en désintéresse ou, plutôt, il ne sait pas quoi en penser. Avec l'arrivée de Claude Ryan, en 1962, tout change. Il s'assure d'abord d'informer les lecteurs de l'actualité conciliaire en s'en chargeant lui-même dans un premier temps, en confiant ensuite la chronique du concile à l'expert Jean-Marie Tillard. Ryan se fait alors l'analyste du Concile pour chercher à en faire comprendre aux lecteurs le sens et les enjeux. Ses éditoriaux qui précèdent et suivent chacune des sessions en sont des exemples typiques. Mais en même temps, le directeur est un analyste engagé: il prend clairement parti durant ce Concile pour l'*aggiornamento* et s'en fait le promoteur. Cet engagement par ailleurs est celui d'un homme qui parle comme laïc chrétien sans se préoccuper de la frontière entre le sacré et le profane. En cela, il se distingue radicalement de son prédécesseur Gérard Filion. Après 1965, le processus d'*aggiornamento* se poursuit, mais dans une atmosphère de crise. Ryan continue d'en être l'analyste mais aussi un acteur engagé puisqu'il devient même, à la fin de la décennie, membre de la Commission d'étude sur les laïcs et l'Église. Au lendemain de la publication de son rapport[31] en décembre 1971, Claude Ryan écrit:

> Ce qui ressort de l'expérience de la commission Dumont, c'est une conscience renouvelée des liens intimes que l'histoire a tissés entre le christianisme et le peuple du Québec et l'existence d'une volonté discrète mais résolue de faire que l'amitié qui a longtemps existé entre les deux renaisse sous des formes répondant aux appels d'aujourd'hui.
>
> On pourra refuser que l'Église exerce une influence indue sur le destin temporel de ce peuple. On ne pourra pas empêcher qu'elle s'identifie à lui, qu'elle l'aime, qu'elle agisse sur lui de l'intérieur. S'il fallait résumer d'un mot l'apport de la commission Dumont à la vie actuelle du Québec, on pourrait dire qu'il est une invitation pressante adressée à l'Église d'être aussi présente à la vie du peuple québécois, quoique sous des formes renouvelées, qu'elle le fut à d'autres époques[32].

---

[30] «Le Devoir d'hier et d'aujourd'hui», *Le Devoir,* 10 janvier 1970. Voir: J.P. Proulx: «Fais ce que crois...»

[31] *L'Église, un héritage un projet,* Montréal, Fides, 1971.

Après 1970, on le sait, va s'accélérer au Québec le puissant mouvement de sécularisation des institutions, des attitudes et des pratiques. Ce mouvement entraînera *Le Devoir* lui-même[33]. Rien, peut-être, ne manifestera mieux que ce changement comment ce journal aura été un lieu d'action et d'interaction sociale

[32] «La commission Dumont vue de l'intérieur», *Le Devoir,* 18 décembre 1971.

[33] Voir: J.P. PROULX, «Fais ce que crois... »